

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2018 à LA ROCHELLE. Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE	Autres membres présents : M. Christian PEREZ, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Roger GERVAIS, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (à partir de la 2 ^{ème} question), M. Guy DENIER, M. David CARON, M. Michel SABATIER (jusqu'à la 2 ^{ème} question), Vice-présidents ; M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. Dominique GENSAC, M. Yann HÉLARY, M. Vincent COPPOLANI, M. Éric PERRIN (à partir de la 2 ^{ème} question), autres membres du bureau communautaire.
Date de convocation 30/11/2018	M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Vincent DEMESTER, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Alain TUILLIÈRE, Conseillers.
Date de publication : 14/12/2018	Membres absents excusés : Mme Brigitte DESVEAUX (à la 1 ^{ère} question) puis procuration à madame Sylvie GUERRY-GAZEAU (à partir de la 2 ^{ème} question), M. Daniel VAILLEAU procuration à M. Antoine GRAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (à la 1 ^{ère} question), M. Serge POISNET procuration à M. Christian PEREZ, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. David CARON, M. Michel SABATIER (à partir de la 3 ^{ème} question), Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à Mme Séverine LACOSTE, M. David BAUDON, M. Jean-Philippe PLEZ procuration à M. Eric PERRIN (à partir de la 2 ^{ème} question), M. Éric PERRIN (à la 1 ^{ère} question) autre membre du Bureau communautaire.
	M. Patrick BOUFFET, M. Didier GESLIN, M. Jonathan KUHN, M. Jacques LEGET, M. Jean-Claude MORISSE procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Hervé PINEAU, M. Didier ROBLIN, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.
	Secrétaire de séance : Mme Séverine LACOSTE,

Le quorum étant atteint, monsieur Jean-François FOUNTAINE (Président), souhaite la bienvenue aux membres du Bureau communautaire et ouvre la séance à 14 h ;
Madame Séverine LACOSTE est désignée comme secrétaire de séance.

Tous les membres du Bureau souhaitent adresser un message d'amitié à monsieur LEONARD en convalescence.

1. CREATIONS ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé les transformations et créations d'emplois suivantes au tableau des effectifs :

1- Transformations d'emplois

- Transformation d'un poste d'animateur Cyberlocal au sein de la Direction des systèmes et technologies de l'information relevant du cadre d'emploi d'animateur territorial en un poste relevant du cadre d'emploi de technicien territorial suite à la réussite à concours.
- Transformation d'un poste de chargé de projets relevant du cadre d'emploi d'administrateur territorial en un poste de chargé de mission DSP, AMII et réseaux Radio des Opérateurs relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial suite à la procédure de recrutement.
- Transformation d'un poste de juriste au sein de la Direction des Affaires Juridiques et Immobilières du cadre d'emploi d'ingénieur territorial en un poste relevant du cadre d'emploi d'attaché territorial suite à la procédure de recrutement.
- Transformation et redéploiement d'un poste budgétaire vacant d'agent d'entretien au sein du service Aménagement et Patrimoine relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial en un poste de chargé de projet au sein du service Mobilité et Transports relevant du cadre d'emploi de technicien territorial.
- Transformation d'un poste d'assistant administratif et comptable au sein de la direction des Affaires Juridiques et Immobilières relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial en un poste relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial suite à la procédure de recrutement.

- 2- Dans le cadre de la création du service commun Direction de la Transformation Numérique, à compter du 1^{er} janvier 2019, il est proposé les créations de cinq postes au titre du transfert d'agents de la Ville de La Rochelle :
- Création d'un emploi de Directeur de la transformation numérique susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial en chef,
 - Création d'un emploi de délégué à la protection des données personnelles susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial,
 - Création de deux emplois de chef de projets numériques susceptibles d'être pourvus par deux agents relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial,
 - Création d'un emploi d'administrateur général des données susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi de bibliothécaire territorial.
- 3- Dans le cadre de la création du service commun Direction des Systèmes d'Information Communs, à compter du 1^{er} janvier 2019, il est proposé les créations de vingt-trois postes au titre du transfert d'agents de la Ville de La Rochelle :
- Création d'un emploi de responsable sécurité des systèmes d'information susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial,
 - Création d'un emploi de responsable équipe systèmes susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial,
 - Création d'un emploi de responsable unité géomatique susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial,
 - Création d'un emploi de chef de projet études CNPM susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial,
 - Création d'un emploi de technicien réseaux et télécoms susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi de technicien territorial,
 - Création de deux emplois de chargé de projet développements susceptibles d'être pourvu par deux agents relevant du cadre d'emploi de technicien territorial,
 - Création d'un emploi de chef de projet études SI métiers susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi de technicien territorial,
 - Création d'un emploi de chef de projet études Xnet susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi de technicien territorial,
 - Création d'un emploi de chef de projet géomaticien susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi de technicien territorial,
 - Création d'un emploi de responsable équipe assistance et accompagnement susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi de technicien territorial,
 - Création d'un emploi de technicien de maintenance en charge de l'assistance et de l'accompagnement susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi de technicien territorial,
 - Création d'un emploi de chef de projet études données et infocentre relevant du cadre d'emploi de technicien territorial,
 - Création d'un emploi de technicien réseaux et télécoms susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'agent de maîtrise territoriale,
 - Création d'un emploi de technicien systèmes et multimédia susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'agent de maîtrise territoriale,

- Création d'un emploi d'un adjoint au responsable équipe administration du parc, déploiement et maintenance susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial,
- Création de deux emplois de technicien d'intervention, déploiement et maintenance des Pdt susceptible d'être pourvu par deux agents relevant du cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial,
- Création de deux emplois d'administrateur systèmes susceptibles d'être pourvus par deux agents relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial,
- Création de deux emplois de technicien d'intervention, déploiement et maintenance des Pdt susceptibles d'être pourvus par deux agents relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial,
- Création d'un emploi de gestionnaire comptable et assistance administrative susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'adjoint territorial.

4- Créations d'emplois

- Création d'un poste de chargé de mission Emploi susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emploi d'attaché territorial au sein de la Direction Emploi et Enseignement supérieur. Ce poste fait l'objet d'une subvention de la Région à 50 %.
- Création d'un emploi de chef de projets SIRH contractuel susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emploi d'ingénieur territorial pour une durée d'un an au sein de la DSTI. Ce poste a pour but de conforter les outils de pilotage RH et fait l'objet d'un financement à 50 % par la ville de La Rochelle via les conventions de services communs.

Dans le cadre de la convention de transfert qui sera proposée au conseil communautaire du 20 décembre 2018, ces postes feront l'objet d'un remboursement par la Ville de La Rochelle.

Vu la délibération du 23 novembre 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de personnel,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les créations et transformations d'emplois telle qu'elles sont détaillées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : M. HELARY

2. COOPERATION DECENTRALISEE AVEC L'ETAT DE CAMPECHE (MEXIQUE) : PROGRAMME 2018

Historique de la coopération et contexte

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle mène des actions de coopération décentralisée avec l'Etat de Campeche (Mexique) en matière de développement urbain durable et notamment dans sa capitale - San Francisco de Campeche. En 2014, cette dernière a été désignée ville-pilote pour y développer un projet de ville durable par le Conseil stratégique franco-mexicain (CSFM). C'était une nouvelle étape dans les relations entre la France et le Mexique pour tout type de partenariats : diverses missions associant les ministères compétents, les administrations et les entreprises des deux pays ont donné lieu à des échanges techniques en matière de gestion urbaine et à la signature de divers mémorandum d'entente entre des organisations publiques et privées françaises et Campeche. C'est dans ce cadre-là que la coopération décentralisée entre la CdA de La Rochelle et Campeche s'est développée :

Mai 2015 : accueil à La Rochelle d'une mission exploratoire des autorités locales et fédérales mexicaines

Juillet 2015 : accueil à La Rochelle du Ministre du développement agricole, territorial et urbain, du Gouverneur de l'Etat de Campeche et de l'Ambassadeur de France au Mexique

Novembre 2015 : mission exploratoire à Campeche des représentants de la CdA de La Rochelle

Mars 2016 : accueil à La Rochelle des représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Etat de Campeche

Décembre 2016 : accueil à La Rochelle d'une mission de Campeche sur la mise en place d'un système de gestion de tarification d'eau potable en vue de la gestion durable de l'eau

Juin 2017 : accueil à La Rochelle d'une mission de Campeche sur la mobilité urbaine et la gestion du stationnement en centre-ville historique

Juin 2017 : mission à Campeche des représentants de l'Université de La Rochelle pour établissement d'un accord de coopération bilatérale incluant recherche et développement, mobilité des étudiants et des enseignants, formation, administration

Octobre 2017 : réunion des Groupes-pays Mexique et France à Guanajuato et mission à Campeche des représentants de la CdA de La Rochelle sur les alternatives et stratégies d'amélioration de la mobilité urbaine et gestion de la tarification du stationnement

Janvier 2018 : mission à Campeche sur une approche pluridisciplinaire de l'eau dans le territoire à l'échelle d'un bassin à l'attention de différents publics, dont la réalisation a été déléguée à l'ONG « Bleu versant »

Juillet 2018 : accueil à La Rochelle de trois Secrétaires d'Etat de Campeche délégués au développement touristique, à la culture et au développement économique et des techniciens sur l'attractivité du territoire par son potentiel touristique et offre culturelle

Bilan du programme 2017

Le programme 2017 de la coopération décentralisée entre la CdA et l'Etat de Campeche a mis en place une approche pluridisciplinaire de la gestion de l'eau (environnementale, urbaine et sociale) à l'attention des élus, des techniciens et de la population. Les outils développés dans le cadre du projet ont aidé les responsables dans leurs choix des actions d'amélioration de la qualité et de la distribution de l'eau et des actions de communication avec les citoyens.

Le programme prévoyait deux actions :

Action 1 : Echanges pour l'amélioration et le fonctionnement durable de l'approvisionnement et de l'assainissement de l'eau entre les responsables de l'eau des deux territoires

Action 2 : Nouvelle approche de l'eau sur le territoire à l'échelle d'un bassin versant, intitulée « Expéditions littoral intérieur » (labélisée COP21 en 2015 et 2016 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer dans le cadre de l'appel à idées « Littoral 2070 »), par l'ONG rochelaise « Bleu versant »

La prise de conscience des enjeux et problématiques liés à l'utilisation de la ressource en eau est indéniable. Les ateliers menés sur place ont permis de mettre en commun les multiples problématiques locales en associant l'ensemble des acteurs locaux liés à la gestion et l'utilisation de l'eau. Il en résulte la volonté de créer une structure capable de coordonner les différents projets liés à l'eau et de porter un projet culturel sur l'ensemble de la ville pour sensibiliser les habitants à cette question. Cette structure se nommerait «la maison de l'eau».

Programme 2018-2019 «Gestion durable de l'eau et ses enjeux dans la planification urbaine et la gestion des risques naturels »

Le présent programme donne suite et consolide les actions réalisées en 2016 et 2017 pour la gestion intégrale et durable des ressources en eau. Les différentes dynamiques entre La Rochelle et Campeche ont nettement montré l'importance de la prise de conscience de la société pour soutenir et viabiliser les projets de transformation et gestion intégrale de l'eau à l'échelle du bassin versant. Ce constat est identique pour encadrement et amélioration des conditions de croissance urbaine pour protéger la surexploitation et la contamination de ressources en eau. Les deux collectivités ont également identifié un point d'échange enrichissant sur les méthodologies de gestion de risques d'inondation et de submersion face aux catastrophes naturelles, notamment en ce qui concerne l'implication de la société civile et la diffusion de l'information.

Le programme prévoit trois actions :

Action 1 : Conception d'une "Maison de l'eau" à San Francisco de Campeche

Résumé : Dans la continuité de la mission de janvier 2018 sur la gestion durable de l'eau à l'échelle d'un bassin versant avec l'accompagnement de l'ONG Bleu versant, définir le concept de la "Maison de l'eau" : les objectifs, les impacts, les missions, l'organisation, les actions pédagogiques et culturelles, l'organigramme et les moyens locaux nécessaires.

Mission à Campeche prévue en février 2019

Action 2 : Renforcement des outils et pratiques institutionnelles pour la gestion du développement urbain durable en lien avec la notion du bassin versant

Résumé : Déterminer les critères et les outils pour la planification urbaine et la gestion du développement urbain en prenant en compte la protection du bassin versant Campeche-Rio Verde ; préparer les méthodologies de régulation à l'issue de l'actualisation du plan de développement urbain de San Francisco de Campeche et son application dans les perspectives de croissance de la ville.

Mission à La Rochelle entre mars et mai 2019

Action 3 : Protection civile contre des risques d'inondation et catastrophes naturelles : outils de diffusion et de communication

Résumé : Lors de deux missions croisées, enrichir l'expérience française de diffusion et de communication auprès des populations face aux risques liés aux catastrophes naturelles, notamment en cas d'inondations et de submersion marine: politiques, outils, méthodologies et expériences pratiques
Deux missions croisées dans le 1^{er} semestre 2019

Les deux premières actions du présent programme concernent la gestion durable de l'eau et sa prise en compte pour la planification urbaine. La première mission servira d'introduction pour préparer l'intervention d'experts du développement urbain en faisant le lien avec la protection des ressources en eau à l'échelle du bassin versant. Les échanges en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles seront complémentaires aux deux premières actions.

Dispositions financières 2018-2019

La CdA de La Rochelle a été lauréate de l'appel à projets bilatéral en soutien à la coopération décentralisée franco-mexicaine, lancé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (France) -MEAE- et le Ministère des relations extérieures (Mexique) via son agence de coopération internationale l'AMEXCID, afin de bénéficier de leurs soutien et cofinancement. Le budget prévisionnel est joint au présent projet de coopération. Les contributions financières en numéraire par partenaire sont suivantes :

Co-financeurs du programme	Montants en numéraire
MEAE (notification du 29.06.18)	12 000,00 €
CdA de La Rochelle	10 000,00 €
AMEXCID	12 540,00 €
Etat de Campeche	9 960,00 €
TOTAL	44 500,00 €

La CdA de La Rochelle gèrera directement les fonds français (son propre apport et celui du MEAE), soit 22 000 €. Aucune rétrocession de fonds entre les partenaires français et mexicains n'est prévue.

Gouvernance

La CdA de La Rochelle est le maître d'ouvrage de l'ensemble du projet. Compte tenu de l'expertise de l'ONG "Bleu versant" et des avancées déjà réalisées avec les autorités mexicaines, il est proposé de lui confier le pilotage de l'Action 1 "Conception d'une "Maison de l'eau" à San Francisco de Campeche". La réalisation s'effectue en collaboration avec les techniciens rochelais concernés, via une convention entre la CdA et l'ONG. |

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- De soutenir les actions énoncées ci-dessus ;
- D'approuver l'utilisation du crédit de 10 000 €, inscrit au budget 2018 de la CdA de La Rochelle, et de la recette de 12 000 € du MEAE pour les actions énoncées ci-dessus, afin de régler les dépenses courantes liées à l'organisation des missions croisées entre les experts français et mexicains (frais de transport, d'hébergement, de restauration, de traduction, de communication, etc.) ;
- D'approuver la convention de délégation de la réalisation de l'action 1 du programme 2018-2019 à l'ONG « Bleu versant » ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à cet effet et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Votants : 29

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 28

Contre : 1 (M. Sabatier)

Monsieur SABATIER alerte sur le manque de moyens en terme de personnel au sein du service afin d'assurer des coopérations internationales pérennes. Pour cette raison, il ne souhaite pas soutenir la délibération car il ne s'agit pas seulement de mettre à disposition de l'argent, il faut aussi pouvoir assurer la mise en œuvre de la coopération.

Madame LAFOUGERE demande à quoi correspondent les 2 000 € de valorisation ?

Madame PELEAU-LABIGNE précise que c'est la valorisation du personnel affecté à cette mission.

Monsieur GERVAIS demande quelles sont les compétences de cette association ?

Monsieur SABATIER répond que cette association a permis de rendre visible la circulation naturelle de l'eau et fait de la pédagogie auprès des citoyens pour les sensibiliser aux problématiques de l'eau. Une maison de l'eau a été créée pour sensibiliser un large public à cette thématique ce qui est une première au Mexique.

Monsieur GRIMPRET souhaite s'associer à son collègue sur l'importance des moyens en ressources humaines. Il explique que le service assainissement est exemplaire ce qui a pu se vérifier lors de l'intervention d'hier sur une conduite qui a lâché à Jean Moulin. Les agents ont réalisé des réparations toute la journée et tôt le matin, Il attire également l'attention sur ces dettes enterrées que représentent les canalisations en très mauvais état.

Monsieur PERRIN ajoute qu'il y a de plus en plus de compétences nouvelles à la CdA et pourtant les moyens alloués sont en baisse. Les services n'arrivent pas à mener à bien leur mission.

Monsieur le Président rappelle que les exigences de gestion sont de plus en plus contraignantes. Il est possible d'instaurer de nouvelles taxes comme la GEMAPI mais dans le contexte actuel ce n'est pas soutenable. Il faut donc être vigilant. Sur la coopération avec Campeche, il y a une personne qui remplace l'agent en congé maternité, cette coopération va donc continuer. Pour l'Indonésie, le professeur Grangé était le pilier de cette coopération avec Kendari, c'était une opportunité mais notre territoire ne peut pas être partout tout le temps, si on ne sait plus faire il faut en débattre collectivement.

3. GARANTIES D'EMPRUNTS SA IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - OPERATION "L'ANGLADE" - PUILBOREAU

Vu l'article R 221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Dans le cadre de la construction de 4 logements (opération « L'Anglade ») situés 1, impasse de l'Anglade à Puilboreau, la SA Immobilière Atlantic Aménagement sollicite la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin d'apporter sa garantie pour 2 emprunts qu'elle a souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette opération concerne 2 logements : 2 PLUS (et 2 PLAI non garantis).

Le contrat de prêts n°88281, annexé à la présente délibération, signé entre la SA Immobilière Atlantic Aménagement ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations, présente les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques des prêts	Prêt PLUS	Prêt PLUS Foncier
Identifiant ligne du prêt	5252770	5252771
Montant	150 715 €	61 914 €
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans
Taux actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur + 0,60 % (1,35%)	
Périodicité des échéances	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts prioritaires)	
Taux annuel de progressivité	0 %	
Mode de calcul des Intérêts	Equivalent	
Base de calcul des Intérêts	30/360	

Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt.

Vu la délibération du 23 novembre 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de garanties d'emprunts ;

Vu la délibération du 23 avril 2015 portant modification du règlement de garanties d'emprunt accordées aux organismes de logements sociaux ;

Vu la délibération 14 décembre 2017 portant attribution à la SA Immobilière Atlantic Aménagement une subvention au titre de la contribution de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à la production de logement sociaux d'un montant de 34 000 euros ;

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts d'un montant total de 212 629 euros que la SA Immobilière Atlantic Aménagement a contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°88281 constitué de 2 lignes de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- De s'engager pour la durée totale de remboursement des prêts sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, de s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

4. GARANTIES D'EMPRUNTS SA LE FOYER - OPERATION "SAILING CLUB" - LA ROCHELLE

Vu l'article R 221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 7 logements (opération « Sailing Club ») situés rue Jacques Monod à La Rochelle, la SA Le Foyer sollicite la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin d'apporter sa garantie pour 2 emprunts qu'elle a souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette opération concerne 4 logements : 4 PLUS (et 3 PLAI non garantis).

Le contrat de prêts n°86697, annexé à la présente délibération, signé entre la SA Le Foyer ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations, présente les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques des prêts	Prêt PLUS	Prêt PLUS Foncier
Identifiant ligne du prêt	5256915	5256916
Montant	89 599 €	87 559 €
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans
Taux actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur + 0,60 % (1,35%)	
Périodicité des échéances	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	
Taux annuel de progressivité	0 %	
Mode de calcul des Intérêts	Equivalent	
Base de calcul des Intérêts	30/360	

Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt.

Vu la délibération du 23 novembre 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de garanties d'emprunts ;

Vu la délibération du 23 avril 2015 portant modification du règlement de garanties d'emprunt accordées aux organismes de logements sociaux ;

Vu la délibération 14 décembre 2017 portant attribution à la SA Le Foyer une subvention au titre de la contribution de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à la production de logement sociaux d'un montant de 53 200 euros ;

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts d'un montant total de 177 158 euros que la SA Le Foyer a contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°86697 constitué de 2 lignes de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- De s'engager pour la durée totale de remboursement des prêts sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, de s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

5. CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DU SPN (RESEAU DES PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE) POUR L'ANNEE 2018

L'association réSeau des Professionnels du Numérique (SPN), née en 2001 représente les entreprises de la filière Image et Numérique des territoires de l'ex Région Poitou Charente et porte des projets de développement des entreprises et acteurs de la filière à l'échelle régionale, nationale et internationale.

L'association compte aujourd'hui 146 membres entreprises de la filière numérique dont 38 adhérents sur la Charente Maritime et un effectif salarié de 9 personnes.

Les missions d'appui aux entreprises proposées par le SPN couvrent les domaines suivants :

- Le développement de l'innovation ;
- Le développement à l'export ;
- La performance globale en amenant les entreprises à bâtir des stratégies à moyen terme ;
- Le développement de business en permettant aux adhérents de se positionner sur des marchés de niche, d'être précurseurs sur des marchés porteurs en misant sur la création de synergies, la mutualisation de moyens et de compétences.

Le SPN a porté et obtenu pour les territoires de La Rochelle, Niort, Poitiers et Angoulême la labellisation « Membre du réseau French Tech » sur la thématique de l'edutainment « apprendre en s'amusant ». Né en 2013 d'une initiative de l'Etat, à la fois marque ouverte et communauté, la French Tech désigne et valorise l'écosystème des startups françaises en France et à l'international.

Notre territoire est aujourd'hui considéré comme membre du réseau thématique French Tech. L'objectif de cette adhésion est d'accroître l'attractivité territoriale auprès des startups et des PME et la promotion des savoir-faire locaux en mettant en place les actions suivantes :

- **AXE 1 : Animation sur le territoire du réseau EDTECH-EDUTAINMENT labélisé réseau thématique French Tech**
 - 1 Workshop Edutainment : les nouvelles opportunités de marché ;
 - Implication dans les réseaux nationaux ;
 - Agglomération de la Rochelle partenaire de dispositif nationaux :
 - o Accélérateur National EDTECH V2
 - o Startups Studio : Dispositif national permettant la mise en expérimentation dans des sites régionaux de projets startups Edtech/Edutainment
- **AXE 2 : l'internationalisation des entreprises de la filière Image et Numérique**
 - o **Soutien au programme d'action régionale - SIRENA 2018**
 - 1 Workshop sur l'intérêt des démarches export à La Rochelle ;
 - Diagnostics individuels ;
 - Groupe de travail "international" ;
 - Réalisation de veille sur les marchés à potentiel ;
 - 2 missions collectives à vocation commerciale : CES, SLUSH ;
 - Missions exploratoires : Wallonie, Mexique à construire ;
 - Notes de veille : sur les différentes opportunités de marchés à l'international.
 - o **Déploiement d'actions spécifiques sur la CdA**
 - Workshop sur le développement à l'international pour les startups ;
 - Coaching collectif se préparer à l'international ;
 - Formalisation d'une offre de déplacement collectif sur des salons européens.

Actions SPN cofinancées à 50% par la CDA	Coût
Programme French Tech	15 000€
Programme International	2 000€
Programme International CDA	6 000€
Ingénierie et communication	17 000€
Total	40 000 €
Taux d'intervention CDA	50%
Subvention CDA	20 000 €

Ces missions d'appui aux entreprises proposées par le SPN concernent un certain nombre d'acteurs locaux : 38 entreprises en Charente-Maritime à ce jour (dont la majorité sur la CdA) ainsi que les laboratoires de recherche L3I et MIA, l'Université de La Rochelle, Sup de Co et Valconum. |

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer au cluster SPN une subvention de 20 000€ pour l'année 2018;
- De verser cette subvention déjà prévue au budget annexe du Développement économique pour l'année 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : M. ALGAY

Monsieur ALGAY mentionne que les commerçants ont subi une perte de 20% de leur chiffre d'affaires depuis le mouvement des gilets jaunes.

Monsieur DRAPEAU annonce qu'il a reçu un mail de commerçants de Beaulieu qui ont reçu des messages des gilets jaunes conseillant de fermer leur magasin samedi. Il alerte sur la situation très difficile des commerçants qui ont connu des chiffres d'affaire nuls les derniers samedis.

6. DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUSTER NAUTIQUE ET NAVAL DE NOUVELLE AQUITAINE

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a initié en 2017 avec les professionnels du nautisme et du naval rochelais et rochefortais un groupe de réflexion sur les enjeux de compétitivité et de territoire de ces filières à l'échelle régionale.

La conclusion de ces travaux a abouti la même année à la constitution en association du cluster nautique et naval de Nouvelle Aquitaine dont la vocation est d'une part, de structurer ces deux filières à l'échelle régionale et, d'autre part, de mener des actions concrètes à même de conforter/développer les entreprises de ces deux secteurs et relever les défis auxquels elles sont confrontées (compétitivité, développement du marché, développement durable, formations etc.).

La CdA au travers d'une première convention de financement de 20 000 € TTC a donc soutenu en 2017 l'émergence du cluster.

Afin de pérenniser les efforts déployés l'année dernière et de structurer les filières nautiques et navales du territoire, le cluster nautique et naval de Nouvelle Aquitaine sollicite un nouvel accompagnement pour poursuivre leur campagne d'adhésion auprès des entreprises des filières concernées et la mise en place des projets collaboratifs issus des groupes de travail menés avec les entreprises adhérentes. |

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder une subvention de 20 000 € TTC à l'association cluster nautique et naval de Nouvelle Aquitaine au titre du soutien aux filières nautique et navale pour l'année 2018 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à ces effets ;
- D'imputer cette dépense au Budget Annexe du Développement économique.

Monsieur FOUNTAINE ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité
RAPPORTEUR : M. ALGAY

7. COMMUNE DE LA ROCHELLE - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA VILLE DE LA ROCHELLE AU SEIN DU BATIMENT "H" SAINT-MICHEL - AVENANT N° 4

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle est propriétaire du bâtiment « H » dit Saint-Michel, situé sur le site de l'Arsenal, qu'elle met à la disposition de la Ville de La Rochelle aux fins d'héberger ses services.

Compte tenu du transfert du service urbanisme de la Ville à la CdA au 1er janvier 2018, les superficies d'occupation par les services de la Ville de La Rochelle dans le bâtiment « H » ont changé.

Il convient de mettre à jour les superficies mises à disposition et la redevance annuelle d'occupation qui en découle, par avenant à la convention signée le 12 août 1994 régissant les mises à disposition réciproques de bâtiments entre la collectivité et l'EPCI sur le site de l'Arsenal.

Les services de la Ville de La Rochelle occupant désormais uniquement le 1^{er} étage du bâtiment « H » il est proposé de fixer le montant de la redevance annuelle à 26.466,93 € ; ce montant sera révisé à la hausse chaque 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Pour l'année 2018, le montant de la redevance s'établit à 29.542,44 € compte tenu de l'occupation de la salle de réunion située au rez-de-chaussée du bâtiment « H » jusqu'au 31 octobre 2018, en sus du 1^{er} étage.

Le projet d'avenant n°4, ci-annexé, précisera les modalités et conditions financières de mise à disposition des locaux. |

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la modification des superficies mises à disposition des locaux situés dans le bâtiment « H » au bénéfice de la Ville de La Rochelle aux conditions précitées ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux à intervenir, et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité
RAPPORTEUR : M. PEREZ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 50.